



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2233

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vallée de la Chimie - Acquisitions foncières (CIBA-RHODIA) - Implantation de la plate-forme R&D Biomasse/biogaz GAYA - Individualisation d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011

Délibération n° 2011-2233

commission principale : développement économique

objet : **Vallée de la Chimie - Acquisitions foncières (CIBA-RHODIA) - Implantation de la plate-forme R&D Biomasse/biogaz GAYA - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La raréfaction des ressources énergétiques fossiles (ex : pétrole, gaz) et le réchauffement climatique provoqué par l'émission de gaz à effets de serre sont aujourd'hui des enjeux majeurs. Le modèle de développement des grandes métropoles est dès lors réinterpellé, notamment sur la question de l'utilisation d'énergies renouvelables (transports ou chauffage urbain).

L'agglomération lyonnaise s'est, à ce titre, engagée dans une démarche ambitieuse de réduction des émissions de CO2 formalisée dans le Plan climat énergie territorial. La Communauté urbaine soutient également le développement de la filière Cleantech (Eco technologies) et vise à ce que l'agglomération soit une référence européenne dans ce domaine d'ici 2015. Le thème des énergies renouvelables est un champ majeur au sein des Cleantech.

La Vallée de la Chimie est, par ailleurs, identifiée comme un lieu prioritaire et naturel d'installation de ce type d'activités. De façon plus générale, ce territoire est identifié par le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et par le plan de mandat 2008-2014 comme un secteur stratégique sur lequel un projet ambitieux de développement économique et d'aménagement urbain doit se développer. Ce projet territorial a vocation à être exemplaire en matière d'approche durable.

Dans ce contexte, le "tènement Saint Fons-nord", composé des fonciers industriels en cours de libération Ciba/Rhodia/Sanofi (16 hectares), a été identifié pour accueillir un projet de recherche dans le domaine des biogaz et porté par GDF-SUEZ appelé GAYA. Ce projet de plate-forme R&D explore le champ de la production de gaz à partir de la biomasse, en l'occurrence la gazéification du bois. Il répond ainsi aux caractéristiques du développement économique durable recherchées pour ce territoire.

L'implantation, dans la Vallée de la Chimie, d'infrastructures de ce type peut, par ailleurs, constituer la première étape du projet d'Institut d'excellence des énergies décarbonnées (INDEED) porté par le pôle de compétitivité Axelera.

Le projet de plate-forme de recherche biomasse

Il s'agit d'une plate-forme de recherche sur la production de bio méthane à partir de la gazéification du bois. Ce projet se traduit par un investissement de 42 M€, subventionné par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) à hauteur de 18,9 M€ dans le cadre d'un programme de recherche prévu sur 7 ans, associant 11 partenaires (dont le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, l'Union de la coopération forestière française, l'entreprise autrichienne REPOTEC). Une emprise foncière de 1,5 hectare est prévue pour cette première phase.

Ce projet se traduit par la création d'une vingtaine d'emplois dès 2013.

La société GDF-SUEZ a décidé d'implanter ce projet sur l'agglomération lyonnaise après avoir effectué des recherches sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes et à l'issue d'une forte mobilisation du territoire lyonnais pour remporter cette décision. L'implantation se fera sur un tènement situé à Saint Fons-nord, soit sur le foncier CIBA, soit sur le foncier RHODIA. Ces 2 tènements étant extrêmement importants dans le cadre du schéma directeur de la Vallée de la Chimie, la Communauté urbaine de Lyon souhaite donc les acquérir.

Une première parcelle de 1,5 hectare sera mise à la disposition de GDF-SUEZ sous la forme d'un bail pour la réalisation de la plate-forme R&D GAYA.

Le foncier restant constituera une réserve stratégique dans le cadre du projet directeur Vallée de la Chimie.

Le montant global de l'acquisition, soit 3,7 hectares CIBA/RHODIA, est estimé à 3 M€ comprenant la TVA et les frais d'actes notariés.

Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016 entre la Communauté urbaine et la Région ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

A la fin du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Le montant global de l'acquisition, etc." il convient de rajouter la phrase suivante :

"La question du niveau de prise en charge de la dépollution des sols par les industriels étant traitée dans le cadre de la cessation des activités ;"

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le projet d'implantation de la plate-forme R&D Biomasse/biogaz GAYA au sein de la vallée de la Chimie.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale A1- Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine sur l'opération n° 2427 pour un montant total de 3 000 000 € TTC en 2011 destinée à permettre les acquisitions nécessaires à l'implantation de ladite plate-forme.

4° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention d'équipement dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.